

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/25/0924 du 5 mars 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** autorise à la société SolarCleans Sarl la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hall d'assemblage dans la zone d'activités ZARO à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

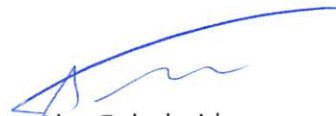
Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du2.5..MARS..2026

Steinfort, le2.5..MARS..2026



Le bourgmestre



Le secrétaire communal